

# La gestion de nos déchets ménagers

SICTOM



AVRIL/FLEURY/LUTHEN



## Que mettre dans le sac bleu ?

Sont acceptés dans le sac bleu les déchets, non recyclables aujourd'hui, produits quotidiennement par les foyers.

Tous les plastiques qui ne sont pas des bouteilles, flacons ou bidons (c'est-à-dire pots, barquettes, sacs), tout ce qui concerne l'hygiène des personnes (changes, mouchoirs papier), les petits objets (stylos, briquets usés...), vaisselle cassée, CD et DVD...



## Organisation et règlement de collecte

Les ordures ménagères résiduelles (déchets non recyclables et non-compostables) sont présentées à la collecte du camion dans les sacs bleus.

Horaires de cette collecte sur le territoire du SICTOM : **mardi à partir de 7 heures.**



## Que deviennent nos ordures ménagères résiduelles ?

Une fois collectées, les ordures ménagères sont acheminées par les bennes à ordures ménagères au quai de transfert de Chantenay Saint Imbert.



Puis les ordures ménagères résiduelles (OMR) sont regroupées dans des caissons de 30 à 35m<sup>3</sup> avec ou sans compactage.

Enfin les déchets sont pris en charge par un camion et transférés à l'usine d'incinération de Fourchambault.

Le traitement des OMR pèse lourd sur la facture, auquel s'ajoute la TGAP, (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) qui ne cesse d'augmenter d'où **la nécessité d'alléger le poids**

**de la poubelle pour en limiter le coût.**

## Un potentiel important pour alléger le poids de la poubelle

La caractérisation des ordures ménagères a montré que **39 % du contenu des poubelles sont évitables.**

Les gestes possibles sont nombreux et les quantités évitables sont importantes. Le citoyen a un réel potentiel de réduction de ses déchets.